

Bruxelles, le 10 Janvier 2019

Chers Membres, Chères amies et Chers amis,

L'Atelier de Création Sonore Radiophonique vous invite à son:

Assemblée Générale extraordinaire
Le samedi 19 janvier à 14h
dans les locaux de
l'atelier de création sonore radiophonique
4^{ème} étage - 49, rue Saint-Josse à 1210 Bruxelles

L'Assemblée générale est le moment important dans la vie associative de l'acsr pour rassembler ses anciens et nouveaux membres, impliqués de différentes manières, pour offrir un moment de rencontre, un espace à l'expression de nouvelles idées et questionner l'objet social de l'association, ses missions et leur mise en œuvre.

Toute l'équipe du CA et les employés comptent sur votre présence et votre adhésion.

Lors de la dernière Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2018, avait été annoncé qu'une nouvelle AG extraordinaire serait organisée avec l'ordre du jour suivant :

- Adhésion des nouveaux membres effectifs
- Présentation des activités programmées et à programmer pour 2019
- Appel à participation des membres dans futurs groupes de travail :
 - Conception, programmation d'un mini-festival en 2019
 - Audit communication et conception futur site de l'acsr
- Vote sur les principales modifications proposées aux statuts, au ROI et adoption d'une charte pour l'association (ces documents seront consultables en ligne pour les membres avant ce 1er janvier)
- Election des nouveaux membres du conseil d'administration. Ce nouveau CA sera chargé d'orienter, concevoir le futur contrat-programme 2020-2024 (avant fin juin 2019).
- Les candidats devront communiquer leur lettre de candidature au bureau 'administration@acsr.be' avant le 18 janvier au plus tard.
- Récolte de propositions des membres sur des priorités, mission et activités (stages, manifestations publiques, conférence, site, accueil des productions, ...) pour nourrir le travail préparatoire à la demande du nouveau contrat-programme 2020-2024.

Les membres présents ou excusés à l'AG du 27 juin et en ordre de cotisation ont droit de vote et les nouveaux membres devront s'acquitter de leur cotisation pour l'année 2018-2019 avant le 18 janvier 2019 (un montant de 15 euros à verser sur le compte de l'Atelier BE28 3101 2918 7720 avec la communication cotisation membre 2018-2019).

Les membres excusés peuvent donner une procuration à un autre membre (une seule procuration par membre présent).

Au plaisir de vous retrouver, nous vous prions d'accepter, chers Amis, chers Membres, l'expression de nos sentiments les meilleurs et vous souhaitons déjà de bonnes et joyeuses fêtes de fin d'année.

Pour toute l'équipe et le Conseil d'administration de l'atelier de création sonore radiophonique.

Carmelo Iannuzzo
Délégué d'administration

Guillaume Abgrall
Trésorier